

même, et qu'ils ne sont pas toujours prêts à approuver toute mesure ressemblant à des préparatifs de guerre?

Tous envisagent le problème du chômage au Canada avec anxiété. Je n'hésite pas à affirmer que c'est là une question très difficile à résoudre et que l'on a probablement trop répété l'an dernier qu'il s'agissait de le traiter comme une question nationale. Je ne crains pas de déclarer, ici ou ailleurs, que la solution de ce problème devrait être confiée dans tous les cas au plus proche intéressé, c'est-à-dire la municipalité. En dehors des grandes villes, le maire, le préfet, les échevins ou conseillers, ou chacun d'entre eux en particulier, connaissent intimement presque chaque famille. Je me demande alors qui est plus en mesure qu'eux de pourvoir aux besoins de chacun et de régler les problèmes qui surgissent dans chaque localité? Plutôt que de leur épargner la responsabilité de trouver une solution au problème, je suggérerais donc que nous accordions une aide suffisante aux municipalités où règne la plus grande détresse; pourquoi alléger de ce fardeau ceux qui sont le plus à même de faire comprendre aux gens, qu'après tout, l'Etat ne peut les faire vivre indéfiniment.

J'ai donc été heureux d'apprendre par le discours du trône, que le Gouvernement inaugurerait un programme de travaux publics destiné à alléger la situation, et qu'il édicterait des lois dans le but d'aider les ouvrages publics et les améliorations locales. En faisant cette déclaration, je me permets de hasarder l'opinion que nous ne devrions pas émettre ce programme en demandant aux provinces des garanties problématiques lorsque les entreprises sont d'initiative municipale. Au cours de l'année écoulée, certaines provinces ont accordé ces garanties, alors que d'autres les ont refusées, de sorte que certaines municipalités dont la situation financière est indubitablement excellente, se sont vu refuser les moyens d'alléger le chômage dans leur région. Si la garantie provinciale devient obligatoire, je crains que des travaux ne soient exécutés là où la garantie est problématique, alors qu'on l'accorderait pour des ouvrages dans des municipalités qui devraient bénéficier dans une large mesure de travaux d'amélioration et que cela serait motivé par le besoin d'alléger le chômage au moyen de prêts consentis pour des entreprises municipales.

Je passe à un autre point du discours du trône et je tiens à déclarer qu'il n'y a pas d'œuvre plus importante que le programme de formation de la jeunesse. Nous sommes tous heureux d'apprendre qu'on le maintiendra en vigueur et que l'on en étendra la portée. L'avenir du pays repose sur la jeunesse. Nous devrions prendre les moyens nécessaires pour aider tous et chacun de nos

[M. Bertrand.]

jeunes gens à améliorer leur situation en leur procurant les moyens d'apprendre un métier quelconque, qui permettra à chacun de contribuer personnellement au progrès de notre pays.

Je voudrais maintenant faire quelques commentaires au sujet du passage du discours du trône qui se lit comme suit:

Afin de préserver d'un désastre économique une importante partie de notre population, mes ministres, en conformité de la loi de la Commission des blés, ont approuvé le paiement initial proposé par la Commission pour la campagne agricole en cours.

Dans ce paragraphe, je suppose que les mots "une importante partie de notre population", désigne la population des provinces des Prairies.

Point n'est besoin, me semble-t-il, d'étayer cette interprétation de plus amples explications. Depuis quelques mois, dans de nombreux articles ou des discours de réunions publiques ou autres, se multiplient les comparaisons entre l'état de l'Est et celui de l'Ouest. (Par Ouest, j'entends les provinces des Prairies.) Notons simplement, pour l'heure, qu'il n'est pas juste de mettre en regard les maux dont souffrent les cultivateurs des Prairies et ceux de l'Est canadien, compte tenu des industries secondaires des autres parties du pays.

Examinons un peu l'état où se trouvent les cultivateurs des Prairies et ceux des autres régions. Je désire, d'abord, citer la statistique de la population rurale du Canada et que je prends dans l'*Annuaire du Canada* de 1938, page 145:

Ile du Prince-Edouard . . . . .	67,653
Nouvelle-Ecosse . . . . .	281,192
Nouveau-Brunswick . . . . .	279,279
Québec . . . . .	1,060,649
Ontario . . . . .	1,335,691
Colombie-Britannique . . . . .	299,524

Ces provinces renferment donc une population totale de 3,323,998, soit 69.20 p. 100 de toute la population rurale du Canada. Voyons maintenant les chiffres relatifs aux provinces des Prairies:

Manitoba . . . . .	384,170
Saskatchewan . . . . .	630,880
Alberta . . . . .	453,097
Territoires du Nord-Ouest . . . . .	12,593

En tout, 1,480,740, soit 30.80 p. 100 de la population rurale du pays. Etudions maintenant le rendement de cette population rurale, dans les diverses régions. En 1938, la proportion des productions, dans les provinces des Prairies, s'établissait comme suit:

Article	Pourcentage
Blé . . . (335,430,000 boisseaux)	93.
Bêtes à cornes . . . . .	46.1
Porcs . . . . .	38.2
Moutons . . . . .	45.3
Ceufs . . . . .	42.1
Beurre . . . . .	36.8
Lait . . . . .	28.